



Photos sur facebook et patron en colere

Par **rubgwada**, le **15/04/2010** à **21:23**

Bonjour,rnl'été dernier j'ai travaillé comme commis de cuisine dans un hotel-restaurant ou nous avions l'habitude avec l'équipe de nous entarter avec de la creme mutuellement et a chaque foi nous prenions des photos, pour la plupart je les ai publié sur facebook avec le consentement des personnes concernées par ces images, aujourd'hui mon ancien patron veut porter plainte contre moi je ne sais pour quelle raison, notez que l'enseigne de cet hotel n'apparait sur aucune des photos et que le patron en question non plus, aujourd'hui j'ai retiré les photos, mon ancien patron peut il réelement porter plainte? quels sont les risques?merci de votre réponse

Par **LeKingDu51**, le **16/04/2010** à **01:17**

Bonjour,rnrnIl peut toujours porter plainte mais, sauf à avoir fait préalablement un constat d'huissier concernant les photos litigieuses, on voit difficilement comment il pourra prouver que ces photos existent.rnrnDe plus, on voit mal sur quoi pourrait être fondée la plainte... peut être le gâchis de nourriture au pire.rnrnVous ne risquez pas grand chose ;)rnrnCdt

Par **rubgwada**, le **16/04/2010** à **06:40**

merci de votre réponse apparemment il se baserait sur le droit a l'image du fait qu'on voit les locaux sur les photos mais je pense qu'il va dépenser beaucoup d'énergie pour pas grand chose bref on verra bien merci